



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur ELUERD Roland, Adjoint.

Délibération :

D_2025_04_28

Date de convocation du conseil : 28 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 25

Absents excusés :

M. HERBRETEAU Bernard a donné pouvoir à M. ELUERD Roland
Mme HUGUET Myriam a donné pouvoir à M. DESBROSSE Jérôme
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
M. PAUL-HAZARD Michel a donné pouvoir à M. PUYDOYEUX Jean-Jacques
M. VIGIER Pascal a donné pouvoir à Mme GODREAU Sandrine
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Objet : Budget Assainissement
– Vote du Compte
Administratif 2024

Secrétaire de séance : Madame CHARRANNAT Corinne

Sous la présidence de M. ELUERD Roland, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Budget Annexe Assainissement 2024 qui s'établit ainsi :

Section d'EXPLOITATION	
Recettes	226 823,94 €
Dépenses	170 609,76 €
Résultat	56 214,18€
Report	422 272,94 €
Solde de clôture	478 487,12 €

Section d'INVESTISSEMENT	
Recettes	131 378,34 €
Dépenses	156 210,49 €
Résultat	- 24 832,15 €
Report	31 496,95 €
Solde de clôture	6 664,80 €

SOLDE TOUTES SECTIONS	485 454,92 €
------------------------------	---------------------

Restes à réaliser Dépenses	108 378,74 €
Reste à réaliser Recettes	51 748,00 €

Hors la présence de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif du Budget Assainissement 2024.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 02/04/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 04/04/2025

Le Doyen de l'assemblée,
Roland ELUERD

